

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** BEFLEX®

#### Autres moyens d'identification

**Code du produit** 50000679

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 5ATY-Q23W-JN49-C1K0

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** Herbicide

**Restrictions d'emploi recommandées** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.  
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fournisseur

FMC Chemical srl/bv  
Parc de l'Alliance, Boulevard de France 9A  
1420 Braine-l'Alleud  
Belgique

Téléphone: +32 (0)2 3899793  
Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com .

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:  
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)

Urgence médicale:  
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):  
+32 14 58 45 45  
Belgique: +32 70 245 245 (Centre antipoison)  
Luxembourg: +352 8002 5500 (Centre antipoison)  
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1      H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1      H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

**Intervention:**  
P391 Recueillir le produit répandu.

#### Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Pour les phrases spéciales (SP) et les intervalles de sécurité, consultez l'étiquette.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version 1.0      Date de révision: 13.07.2023      Numéro de la FDS: 50000679      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 13.07.2023

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
béflubutamide (ISO)	113614-08-7 616-165-00-2	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	>= 30 - < 50
Acide sulfureux, sel monosodique, produits de réaction avec le crésol-formaldéhydénonylphénol polymère (MW moyen 300-600)	115535-44-9	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %	>= 0,025 - < 0,05

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version 1.0      Date de révision: 13.07.2023      Numéro de la FDS: 50000679      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 13.07.2023

		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg 490 mg/kg	
--	--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de vapeurs toxiques et irritantes.  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de carbone  
Composés de fluor  
Oxydes de soufre  
Fluorure d'hydrogène

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.  
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version 1.0 Date de révision: 13.07.2023 Numéro de la FDS: 50000679 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 13.07.2023

local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
béflubutamide (ISO)			Effets systémiques	0,3 mg/kg p.c./jour
propane-1,2-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	168 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,345 mg/kg

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
béflubutamide (ISO)	Eau douce	0,003 mg/l
propane-1,2-diol	Eau douce	260 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	183 mg/l
	Eau de mer	26 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	20 g/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version 1.0      Date de révision: 13.07.2023      Numéro de la FDS: 50000679      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 13.07.2023

	Sédiment d'eau douce	572 mg/kg
	Sédiment marin	57,2 mg/kg
	Sol	50 mg/kg
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains  
Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.  
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.  
Porter un équipement de protection adéquat.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide
- Couleur : beige



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

---

Odeur	:	aseptique
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Inflammabilité	:	inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Point d'éclair	:	102 °C
Température de décomposition	:	non déterminé
pH	:	11 Concentration: 1 %
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	71 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	:	62 mm <sup>2</sup> /s (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	dispersable
Pression de vapeur	:	Non disponible pour ce mélange.
Densité	:	env. 1.150 gcm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	:	non déterminé
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Non applicable
Répartition de la taille des particules	:	Non applicable
Forme	:	Non applicable

### 9.2 Autres informations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3,2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

### Composants:

#### **béflubutamide (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

#### **Acide sulfureux, sel monosodique, produits de réaction avec le crésol-formaldéhydénonylphénol po-lymer (MW moyen 300-600):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 490 mg/kg  
Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Composants:

#### **béflubutamide (ISO):**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Acide sulfureux, sel monosodique, produits de réaction avec le crésol-formaldéhydénonylphénol po-lymer (MW moyen 300-600):

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Composants:

#### béflubutamide (ISO):

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Acide sulfureux, sel monosodique, produits de réaction avec le crésol-formaldéhydénonylphénol po-lymer (MW moyen 300-600):

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Cornée bovine  
Méthode : OCDE ligne directrice 437  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapin  
Méthode : EPA OPP 81-4  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

---

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

#### Composants:

##### **béflubutamide (ISO):**

Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	FIFRA 81.06
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Ne contient pas de composé listé comme mutagène
--	---	---

#### Composants:

##### **béflubutamide (ISO):**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Résultat: négatif
-----------------------	---	---

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.
--	---	--

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation du gène Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-
-----------------------	---	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

---

lique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée  
Espèce: Rat (mâle)  
Type de cellule: Cellules du foie  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 4 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 486  
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

### **Composants:**

#### **béflubutamide (ISO):**

Espèce : Rat, mâle  
NOAEL : 500 ppm  
Résultat : négatif

Espèce : Souris  
Durée d'exposition : >80 semaines  
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérigène

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la re-  
- Evaluation production

#### Composants:

##### **béflubutamide (ISO):**

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la  
- Evaluation fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle  
Voie d'application: Ingestion  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids corporel mg / kg  
Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour  
Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de reproduction.  
Méthode: OPPTS 870.3800  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-  
- Evaluation sement comme toxique pour la reproduction

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique  
spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### Composants:

##### **béflubutamide (ISO):**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique  
spécifique pour un organe cible, exposition unique.  
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique  
spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

---

### Composants:

#### **béflubutamide (ISO):**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **Toxicité à dose répétée**

#### Composants:

#### **béflubutamide (ISO):**

Espèce : Rat  
NOEL : 30 mg/kg  
Voie d'application : Oral - nourriture  
Durée d'exposition : 90 days  
Symptômes : Perte de poids corporel

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 15 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 28 d  
Méthode : OCDE ligne directrice 407  
Symptômes : Irritation

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 69 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 d  
Symptômes : Irritation, Perte de poids corporel

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

#### Composants:

#### **béflubutamide (ISO):**

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour les poissons : NOEC (Poisson): > 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 9,99 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0173 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

##### Composants:

##### **béflubutamide (ISO):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,86 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,64 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,00445 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): 0,02 mg/l

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): > 3,31 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,11 mg/l  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,455 mg/l  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50:  
366 mg/kg soil  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 200 µg/bee  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Abeilles mellifères
- DL50: > 200 µg/bee  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Espèce: Abeilles mellifères
- DL50: > 2.000 mg/kg  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

### Acide sulfureux, sel monosodique, produits de réaction avec le crésol-formaldéhydénonylphénol po-lymer (MW moyen 300-600):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodonte à tête de mouton): 16,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 24 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- CE50 (boue activée): 12,8 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

- Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.  
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.  
Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

### Composants:

#### **béflubutamide (ISO):**

- Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

#### **Acide sulfureux, sel monosodique, produits de réaction avec le crésol-formaldéhydénonylphénol po-lymer (MW moyen 300-600):**

- Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 10 - 35 %

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation  
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

#### Composants:

##### **béflubutamide (ISO):**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 140  
Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation  
Voir la section 9 pour le coefficient de partage octanol-eau.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,28 (21 °C)

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Durée d'exposition: 56 jr  
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62  
Méthode: OCDE ligne directrice 305  
Remarques: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,7 (20 °C)  
pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)  
pH: 5

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les sols.  
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

#### Composants:

##### **béflubutamide (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compar- : Koc: 9,33 ml/g, log Koc: 0,97  
timents environnementaux : Méthode: OCDE ligne directrice 121  
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Composants:

#### **béflubutamide (ISO):**

Evaluation : La substance n'est pas connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## 12.7 Autres effets néfastes

### Produit:

Information écologique sup- : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans  
plémentaire l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 3082
ADR	: UN 3082
RID	: UN 3082
IMDG	: UN 3082
IATA	: UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Béflubutamide)
ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Béflubutamide)
RID	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Béflubutamide)
IMDG	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Béflubutamide)
IATA	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Béflubutamide)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

#### 14.4 Groupe d'emballage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

---

### ADN

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Divers

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Divers

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
- AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

#### BEFLUBUTAMID TECHNICAL

hydroxyde de sodium

Acide sulfureux, sel monosodique, produits de réaction avec le crésol-formaldéhydénonylphénol po-lymer (MW moyen 300-600)

Naphthalenesulfonic acid, methyl-, polymer with formaldehyde, sodium salt

- ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## BEFLEX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	13.07.2023	50000679	Date de la première version publiée: 13.07.2023

---

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

### Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

BE / FR